

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Présidente du S Mixte Gestion Cuisine Centrale Fondettes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/06/2022,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	THIOT FRANCK	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2 :** Madame la Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Fondettes, le 13/01/2024  
La Présidente,

Madame Dominique SARDOU

La Présidente,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.

